

Il est convenu, — Que le Comité entendra d'autres témoignages sur la pauvreté après que le ministre aura déposé sa réponse au rapport.

Il est proposé, — Que le Comité entreprenne d'étudier les nouvelles techniques de reproduction.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, donne lieu au partage des voix: pour, 3; contre, 3. Sur quoi, la présidente vote en faveur de la motion.

Il est proposé, — Que le Comité appuie le financement par le gouvernement fédéral de la Fédération canadienne de planning familial.

Après débat, la motion, mise aux voix à main levée, est rejetée par 4 voix contre 2.

Il est convenu, — Que la Fédération canadienne de planning familial soit invitée à témoigner.

Il est proposé, — Que le Comité tienne en priorité des audiences sur tous les aspects du processus d'autorisation des techniques d'implantation.

Après débat, il est proposé, — Que la motion soit déposée pour être étudiée ultérieurement.

Après débat, l'amendement est rejeté.

La motion principale est mise aux voix et rejetée.

Il est convenu, — Que toutes les séances ultérieures aient lieu en public à moins que le Comité en décide autrement.

À 16 h 58, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidente.

*Le greffier du Comité*

Eugene Morawski